

50 millions de F_{cfa}
à gagner au BANKO mardi 19 février

N°464 du lundi 18 février 2019

info**Matin**
Quotidien
L'actualité autrement

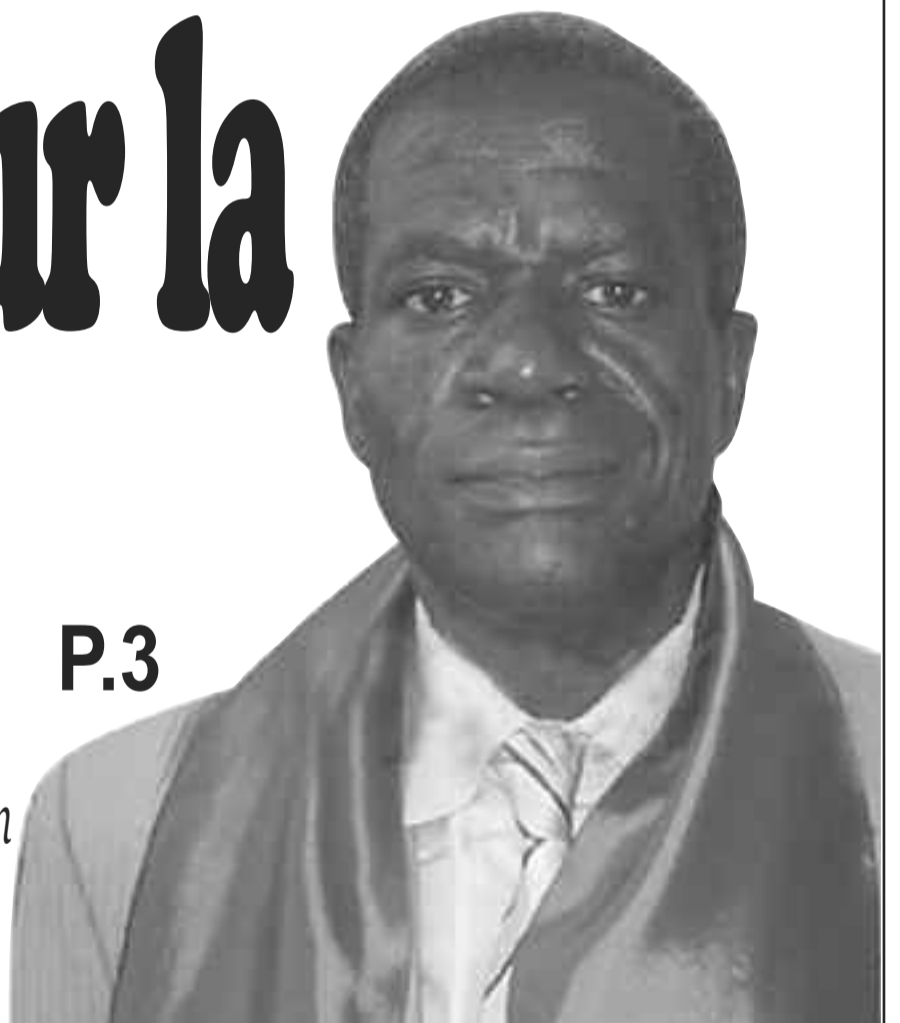
400 Fcfa

2^e année

Droit de réponse

**Quand le Pr Bahebeck
se déshabille sur la
place publique**

P.3



Le traumatologue, qui rate l'occasion de se taire, évite dans sa réaction l'essentiel et s'attarde sur l'accessoire. Démontrant ainsi qu'il est effectivement le personnage que décrit Henri Libock.

Vulgarisation des énergies renouvelables
**Armand Claude Abanda partenaire
d'une société israélienne**

P.8

Bip 2018

**L'État justifie la
contre performance**

P.4

infoTV
Votre chaîne de proximité
pour le vivre-ensemble

Dans le bouquet Canalsat,
chaîne n°397, dès le 1^{er} mars 2019

AVIS DE DECES



- La grande famille Bapbwab par Messamena ;
- La grande famille Bawoua à Mekong-soo par Akonolinga ;
- Mme Ngabo Mbang Monique et son enfant à Yaoundé ;
- Mr Mbono Mbang Emmanuel, son épouse et leurs enfants à Mfou ;
- Mr Mbang Mbang Roger, ses épouses et leurs enfants à Yaoundé ;
- Mr Bekolo Mbang Jean Claude, son épouse et leurs enfants à Yaoundé et aux États-Unis (U.S.A)
- Mr Mvombo Mbang Jean-Pierre, son épouse et leurs enfants à Mekong-Soo ;
- Mme Mvodo Mbang Nicole, son époux et leurs enfants à Essamana ;
- Mme Mbang Évelyne, son époux et leurs enfants à Ebolowa ;
- Mme Etong Mbang Cécile et ses enfants à Yaoundé ;
- Mme Nyangono Mbang Angéline et ses enfants à Yaoundé,

Ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, le décès de leur fils, père, beau-père, grand-père et arrière grand- père,

Le Patriarche Mbang Mbono Pierre,

survenu le 13 janvier 2019 au Centre des urgences de Yaoundé, des suites de maladie.

Programme

Du lundi 18 au mercredi 20 février 2019

Recueillement de 19h à 21h à la Résidence de son fils Jean Claude Bekolo Mbang à Bastos, entrée Ambassade de Chine.

Jeudi 21 février 2019

19h 00 – 21h 00 : veillée sans corps à la Résidence de son fils Jean Claude Bekolo Mbang.

Vendredi 22 février 2019

10h 00 : levée de corps à la morgue de l'Hôpital général de Yaoundé
- départ du cortège

funèbre pour le village Mekong So'o par Akonolinga.

14h 00 : arrivée et installation de la dépouille au domicile du défunt.

20h 00 : célébration œcuménique suivie de la grande veillée jusqu'à l'aube.

Samedi 23 février 2019

8h 00 : mise en place de la population
- cérémonies traditionnelles.

11h 00 : célébration œcuménique.

13h 00 : témoignages-inhumation-fin des cérémonies.



DROIT DE RÉPONSE

A. LETTRE DE TRANSMISSION

Monsieur le Directeur de publication du quotidien « InfoMatin », conformément à la loi de 1990 sur la communication sociale au Cameroun, qui dispose et consacre en son titre V, chapitre IX : des rectifications et du droit de réponse et en ses articles 52, 53, 54, et 55 le droit de toute personne de solliciter et de bénéficier d'un droit de réponse, je vous saurais gré de bien vouloir considérer ce qu'il suit.

B. MANCHETTE EN GRANDE UNE

Malgré toutes les recherches, le nommé Dr HENRI LIBOCK même retraité, n'existe ni sur le tableau de l'ordre national des Médecins du Cameroun, ni nulle part ailleurs !!!

Ceci prouve à suffisance que l'auteur de l'article à gage paru dans «InfoMatin n°461» de mercredi dernier a dit un gros mensonge. C'est l'occasion de mettre à nu comment la mafia a poussé le MINESUP dans le borbier judiciaire du siècle à l'Université de Yaoundé I.

C. CORPS DE L'ARTICLE

De toute évidence, l'expertise psychiatrique que j'ai dénoncée dans l'émission «Entretien avec... du 07 février 2019 sur les antennes de STV», est le germe de l'article injurieux attribué au médecin fantôme Dr Henri Libock dans le quotidien «InfoMatin N°461 du 13 Février 2019». Autant on ne peut pas répondre à un auteur qui n'existe pas, autant je me dois de clarifier pourquoi ladite expertise est à la



fois illégale, fausse, mafieuse et fourbe.

En effet, la substance de cette expertise qui est contenue dans l'article de presse du n°338 de «LA NOUVELLE» du 04 juillet 2016 (les pages 7 et 8) et dans la déposition du Psychiatre au conseil de discipline du 27 mai 2016 qui me suspendait présente 3 conclusions essentielles à savoir :

- Le Pr Bahebeck est malade de la **paranoïa** ;
- Il a transmis sa maladie aux résidents
- Le traitement en est l'ablation de tous de l'Université de Yaoundé I.

En français facile, la paranoïa est le type de folie dans laquelle le fou voit les diables armés et le

pourchassant ; et l'ablation est l'exclusion !

pourquoi ce diagnostic et ce traitement de groupe sont **illégaux** ? par ce que le code de déontologie des Médecins qui est une loi de la république, et que tout le monde peut consulter dans le site internet de l'ordre www.onmc.cm, dit très clairement dans l'article 60 que : l'expertise d'un médecin suspect d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de son art se fait par **3 médecins** dont le premier est désigné par lui-même ou sa famille, le deuxième par l'ordre des Médecins, et le troisième par les deux premiers. Dans ce cas, le psychiatre dit avoir été mandaté par son **Recteur de frère ; et il y est allé tout seul !**

pourquoi ce diagnostic le traitement y afférent sont **faux** ?

par ce que le psychiatre avoue lui-même n'avoir jamais **ni interrogé, ni examiné, ni même investigué** ni ma personne propre, ni un des résidents, comme se fait tout diagnostic ou expertise médicale sérieuses !

pourquoi le diagnostic et le traitement sont mafieux ? parce que le psychiatre avoue lui-même que le commanditaire de Recteur lui avait garantie la confidentialité sur laquelle il misait ! Et qu'il avait édité et signé une seule copie que transporta la Doyenne, factrice de la bande mafieuse.

pourquoi le diagnostic et le traitement sont fourbes ? parce qu'ils visaient une seule chose, tromper le Ministre de l'Enseignement Supérieur, et l'amener à signer des décisions de suspension contestables tel que le montrèrent plus tard, les ordonnances de sursis à exécution du tribunal compétent.

Au total, le fond de cette affaire est que «un Recteur D'une Université d'Etat a donc, à travers une Doyenne de Faculté de Médecine d'Etat, commandité une **expertise illégale, fausse et mafieuse** dans le but de tromper le MINESUP aux fins de le pousser à suspendre un enseignant et plusieurs étudiants». C'est peut-être le contentieux universitaire le plus scabreux du siècle dans le monde ; le MINESUP a déjà perdu au moins **8 procès face aux étudiants et assistants devant le tribunal administratif.**

Je vous Prie, Monsieur le Directeur de Publication, de bien vouloir recevoir mes salutations distinguées.

Pr Jean Bahebeck

NOTE DE LA RÉDACTION

Professeur Jean Bahebeck, nous accusons réception de votre correspondance (à nous parvenue par voie d'huissier) et sommes flattés par cet intérêt que vous avez bien voulu accorder à InfoMatin.

Toutefois, le contenu de votre texte semble bien établir, merveilleusement, le lien entre le personnage que décrit Henri Libock et vous. A propos effectivement du docteur Henri Libock que le traumatologue affirme avoir passé la semaine (alors qu'il a réagi 48 heures seulement après la publication de l'édition querellée), à chercher

vainement dans les cahiers de l'Ordre national des médecins du Cameroun, ils seront nombreux à se poser cette question. Et avec insistance. Jean Bahebeck aurait-il royalement oublié qu'un Camerounais, comme tout citoyen du monde ayant une compétence établie dans un domaine précis, peut exercer dans tous les pays du monde, ou presque ? Autre question : le prof a-t-il pris, un tant soit peu, pas une semaine, mais quelques heures seulement à chercher Henri Libock en Australie sans pour autant le trouver ?

La rédaction se serait,

simplement, attendue avec satisfaction à un démenti formel des faits contenus dans la correspondance du sieur Libock. Le constat est plutôt cinglant. Du début à la fin, Jean Bahebeck, qui, à l'observation, a raté l'occasion de se la boucler, ou du moins cette fois, évite délibérément de s'y attarder. Préférant raconter, comme à son habitude, des inepties d'un genre étrange. En clair, le prof évite l'essentiel pour s'investir sur l'accessoire.

L'essentiel est l'insubordination caractérisée, reflet de l'anarchie lorsqu'il lui est rappelé qu'il traite toujours sur la place publique ses

supérieurs hiérarchiques de tous les noms de reptiles. L'essentiel est de ne pas dire comment le secret médical se mue en secret de polichinelle chez le grand médecin qu'il dit être. L'essentiel est d'apporter la lumière aux accusations de violence et de dangerosité dont il est unanimement crédité, y compris dans son très proche entourage. Suivez notre regard !

Le reste, à notre sens, semble relever du dilatoire et rapproche évidemment Jean Bahebeck du personnage si bien décrit par Henri Libock.

BIP 2018

L'État justifie la contre performance

La deuxième session du Comité national de suivi de l'exécution, réunie vendredi à Yaoundé, appelée à faire des recommandations, en vue d'une meilleure exécution, au titre de l'exercice 2019.

Henri Bomba

L'Amphi 300 du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat) a abrité, le vendredi 15 février, les travaux de la deuxième Session du Comité national de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public, au titre de l'exercice 2018. Ladite session se tient sous Rosette Moutymbo Ayayi, présidente dudit Comité et par ailleurs, présidente de la commission des Finances et du budget de l'Assemblée nationale, avec la participation des représentants des administrations publiques, de la société civile, des élus de la nation et des bénéficiaires de projets, issus des 10 régions du pays. Ils sont réunis pour s'imprégner du rapport du sous-comité technique de suivi de l'exécution physico-financière du Budget d'investissement public (Bip), élaborer un document de synthèse des difficultés, et surtout formuler des recommandations dans l'optique d'une meilleure exécution du Bip, au titre de l'exercice 2019.

«Compte tenu de la conjoncture, je crois que le BIP 2018 est en légère baisse par rapport au BIP 2017...» reconnaît Mme Ayayi, avant de lister les principales difficultés ayant plombé l'exécution optimale de l'investissement public du Cameroun en 2018. La note de presse dont votre journal a eu copie indique à juste titre que «Plusieurs difficultés justifient la contre performance observée dans l'exécution du Bip au terme de l'exercice 2018. Ces difficultés, poursuit le document, sont inhérentes aux procédures liées à la commande publique et à l'exécution physico-financière des projets du Bip.» L'on recense notamment dans ce registre, des difficultés liées à la contractualisation des



projets à l'instar de la suspension des dispositions réglementaires en matière de commande publique, l'insuffisance d'appropriation des procédures par certains cocontractants ainsi que le non respect des plans de passation des marchés.

Autres difficultés. Le Comité souligne également des obstacles liés à l'exécution physique des projets comme l'abandon des chantiers par certains prestataires, l'insécurité dans certaines régions du pays, l'insuffisance de qualification des ressources humaines de certaines entreprises adjudicataires, le non respect des délais... Les difficultés liées à

l'exécution financière des projets vient clôturer ce sombre tableau avec la non production des plans d'engagement dans les délais, la non maîtrise des procédures liées aux subventions d'investissement et aux fonds de contreparties, en raison de l'insuffisante appropriation des nouvelles procédures d'exécution des crédits conformément à la circulaire n°002/C/Minfi du 19 juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire relative à l'exécution, au suivi et au contrôle du Budget 2018, sans oublier les retards dans le paiement des décomptes, ce qui entraîne l'arrêt de nombreux chantiers et le retard dans l'exécution physique des projets.

Au cours des discussions qui suivent la présentation du rapport par le directeur de l'Économie et de la programmation des investissements publics (Dgepip, Isaac Tamba, des pistes de solutions sont dégagées. «Il faut tenir compte de ces difficultés, pour voir quelles sont les véritables causes. Et nous pensons que des solutions seront trouvées avec les mesures qui sont entrain d'être prises pour l'exercice en cours.», rassure la présidente du Comité.

Retour sur le BIP 2018. Rappelons que le Budget d'investissement public de l'État, au titre de l'exercice 2018, dont la dotation courante globale s'élevait à 1310 milliards de FCFA, en termes de crédits de paiements, a été élaboré dans un contexte marqué entre autres par l'intensification des préparatifs de la coupe d'Afrique des Nations, la finalisation des projets de la première génération, la baisse en valeur nominale et relative du Bip 2018 par rapport à l'exercice 2017 et la poursuite de la mise en œuvre du Programme économique et financier conclu avec le Fonds monétaire international (Fmi). Son exécution a connu des performances mitigées en raison des difficultés énoncées plus haut. S'agissant des performances de l'exécution physico-financière de l'investissement public au terme de l'exercice 2018, les statistiques affichées sont les suivantes : taux d'engagement, 93,64% ; taux de liquidation, 89,72% ; taux d'ordonnancement, 89,42% ; taux d'exécution physique, 76,36%. Les travaux de vendredi jour se tiennent donc après le démarrage de l'exécution du Budget de l'État au titre de l'Exercice 2019, lancé le 10 janvier 2019 sur l'ensemble du territoire national.

DISTRIBUTIONS GRATUITES DES MOUSTIQUAIRES

La troisième campagne a pris effet vendredi

Elle va couvrir les régions du Sud, de l'Est, de l'Ouest et de 13 districts de santé du Littoral, a dévoilé le ministre de la Santé publique, Malachi Manaouda, mercredi, au cours d'un point de presse tenu dans la salle des conférences de son département ministériel.

Annette Mindjié (stagiaire)

Après les vastes campagnes de distributions gratuites sur l'ensemble du territoire, des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (Milda) en 2011 et en 2016, où plus de 20 millions de moustiquaires ont été distribuées, place à la troisième campagne pour le compte de l'année 2019. Cette dernière porte sur trois phases et vise la distribution de plus de 14 millions aux ménages, selon le ministre de la Santé publique. La première s'étale sur 10 jours (du 15 au 27 février), a commencé par des opérations de dénombrement des ménages. Elle va couvrir les régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud, ainsi que 13 districts de santé dans la région du Littoral. C'est pendant la période allant du 27 au 31 mars que la distribution sera effective dans les maisons ciblées.

La deuxième phase concerne les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême Nord et du Nord. Elle est programmée pour le mois de mai 2019 et, la troisième et dernière phase va prendre en compte les régions du Centre, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest ainsi que 11 autres



districts de santé du Littoral. Cette phase est prévue pour septembre 2019. Ce programme a été dévoilé par le Minsante mercredi, 15 février au

cours d'un point de presse. En présence de la presse, le Minsante s'est félicité de la nette amélioration de l'utilisation des moustiquaires imprégnées au Cameroun. En effet,

le taux de possession est passé de 65,5% à 76,5% entre 2013 et 2017. Le pourcentage d'utilisation quant à lui est passé de 40,4% à 58,3% au cours de la même période. Le membre du gouvernement a ensuite indiqué que la mortalité liée au paludisme est passée de 18,4% à 12,8% entre 2011 et 2017. Dans le même temps, la morbidité liée au paludisme en consultation a chuté de 30,7% à 24,3% entre 2011 et 2017.

Il a toutefois relevé qu'il existe une sorte de stagnation depuis 2016. Cette dernière est causée par une baisse de l'efficacité du principal moyen de lutte anti vectorielle : La moustiquaire imprégnée qui perd son efficacité après trois ans d'utilisation. En clôturant son propos, Manaouda Malachie a lancé un appel à l'endroit des populations qui sont invitées à donner des informations exactes et, à suivre les indications qui leur seront données au cours de cette troisième campagne nationale de distribution de moustiquaires imprégnées.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Entre critiques et respect de la loi

La liberté de manifester connaît aujourd'hui une très forte actualité, et ce dans le monde entier. Pourtant, elle doit subir de très fortes limitations aussi bien dans les pays en transition démocratique que dans les pays occidentaux. Depuis Hong-kong, jusqu'aux pays d'Afrique du Nord (Printemps arabes), en passant par la Turquie, l'Ukraine, les États-Unis et le Royaume-Uni avec Occupy, le Canada, l'Espagne avec les Indignés, et la France, surtout cette liberté connaît des revers. L'état d'urgence, l'ordre public immatériel,

la privatisation de l'espace public, la volonté de faire payer les manifestations pour les dégâts qu'elles génèrent, et les nouvelles méthodes policières constituent autant de menaces. Les récentes répressions de marches organisées au Cameroun remettent en surface la question du cadre légal régissant les manifestations publiques. La constitution du pays consacre le droit aux manifestations comme une expression démocratique. Selon certains observateurs, cette disposition est souvent

violée par certains manifestants qui s'adonnent au pillage et destruction des biens publics. C'est le cas récemment, dans certains villes et même à l'étranger. Cette affaire relance aussi le débat sur le respect du bien public, l'expression démocratique et l'éducation civique au sein des partis politiques. Infomatin dans sa mission citoyenne, revient ce jour sur les circonstances d'annulation ensuite sur les dispositions légales en matière de manifestations publiques au Cameroun.



Le choc des arguments

Le Mrc prend appui sur le « hold-up électoral », tandis que pour le gouvernement, le parti de Kamto veut inciter les compatriotes à braver l'ordre républicain.

« Les marches prévues le 2 et le 9 février 2019 sont annulées et reportées à une date ultérieure. Le Mrc appelle toutefois les militants à rester mobilisés pour des nouvelles instructions », a annoncé Mamadou Mota, 1er vice-président du Mrc dans son communiqué, sans préciser les raisons de cette volte-face. Toutefois, sur les réseaux sociaux, le bureau du mouvement des jeunes de ce parti, revient avec plus de détails sur ce changement. « En raison de certaines informations qui nous sont parvenues à la dernière minute, pour la sécurité de nos compatriotes détenus et du fait que l'administration aurait en projet, avec l'aide de certaines personnes, de dissoudre notre parti républicain le Mrc, les marches prévues ces 2 et 9 février sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Restez serein. Ne lâchez rien », indiquent les jeunes du Mrc. Cette annulation intervient une semaine après les manifestations organisées à l'initiative de cette formation politique, le 26 janvier à travers le pays et à l'étranger, avec notamment, la mise à sac des ambassades du Cameroun en France et en Allemagne par des partisans de ce parti politique. Des manifestations préalablement interdites par les autorités, ce qui a déclenché un vaste mouvement d'interpellations des militants et des dirigeants du Mrc dont son président national Maurice Kamto. Ce dernier qui s'était autoproclamé « président élu » lors de la présidentielle du 07 octobre 2018 a officiellement obtenu 14% de suffrages, se



classant deuxième loin derrière le président sortant Paul Biya crédité de 71,28% de suffrages par le Conseil constitutionnel. À l'initiative du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun et malgré l'interdiction des autorités administratives, « une marche blanche » était prévue sur l'ensemble du territoire national le 02 février 2019 pour dire « Non au hold-up électoral, Non au hold-up de la paix dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, Non au hold-up des fonds publics sous couvert de l'organisation de la Can 2019 ». Ayant pris part à toutes les étapes du scrutin, le

ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji y voit « un faux prétexte ». À travers cette marche, « le Mrc veut inciter nos compatriotes à braver l'ordre républicain », pense le ministre de la Communication. D'après René Emmanuel Sadi, certains participants à cette marche illégale, se sont montrés agressifs. Au point de défier les forces de sécurité en particulier à Douala. Par conséquent, « faisant montre de maîtrise et de professionnalisme, les forces de maintien de l'ordre ont dû procéder à des mises en demeure (...) non suivies d'effets de la part des manifestants », souligne le ministre de

la Communication. Hors des frontières nationales, l'Ambassade du Cameroun à Paris a fait l'objet d'une attaque par une centaine de militants du Mrc. Cela a causé « des dégâts matériels considérables », déplore René Emmanuel Sadi. Pour le gouvernement, ces personnes sont « comptables des conséquences et des exactions commises ». Les responsables s'exposent ainsi aux sanctions prévues par la loi. Le président du Mrc, Maurice Kamto, a été arrêté le 28 janvier. 8 chefs d'accusation sont retenus contre lui : l'attroupement, la rébellion en groupe, l'hostilité à la patrie, l'insurrection, le trouble à l'ordre public, l'association de malfaiteurs, l'incitation à l'insurrection et la complicité. Selon son avocat, « c'est ce mercredi que l'opposant Kamto a été entendu à Yaoundé, à la base du Groupement spécial d'opérations, Gso, une unité d'élite de la police camerounaise en présence du directeur de la police judiciaire ». « M. Kamto a pu voir les membres de sa famille pour la première fois après deux jours dans l'après-midi de mercredi », a déclaré Maître Souop. Selon lui, « M. Kamto a dénoncé lors de son audition, les actes de vandalisme perpétrés dans les ambassades du Cameroun, à Paris, Berlin et Bruxelles ». Les avocats du Mrc ont révélé que « 215 personnes, au total, ont été arrêtées dans trois régions du Cameroun lors des marches pacifiques contre le hold-up électoral ».

La loi est claire !

Les textes juridiques qui encadrent la liberté de manifestation et de réunion sont bien définis.

René Atangana

L'indispensable procédure

Les réunions et manifestations publiques sont des moyens de jouissance des droits et libertés fondamentales reconnus aux citoyens. La loi n°90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques prévoit des possibilités pour les organisations de la société civile, les partis politiques, les syndicats de se déployer. S'agissant des réunions publiques, la loi n°90/055 reconnaît un caractère public à toute réunion qui se tient dans un lieu public ou ouvert au public. Leur tenue est libre, mais reste soumise à une déclaration préalable. Selon l'article 4 de la même loi, la déclaration est faite auprès du chef de district ou du sous-préfet sur le territoire duquel la réunion est prévue trois jours francs au moins avant sa tenue. Elle indique les noms, prénoms et domicile des organisateurs, le but de la réunion, le lieu, la date et l'heure de sa tenue et doit être signée par l'un d'eux. L'autorité qui reçoit la déclaration délivre immédiatement le récépissé. Relativement aux manifestations publiques, elles concernent de manière générale, toutes les manifestations sur la voie publique et sont soumises à l'obligation de déclaration, mis à part les sorties sur la voie publique conformes aux traditions et usages locaux ou religieux. La procédure en vigueur en matière de réunion est la même ici exception faite des délais de déclaration qui sont de 7 jours francs au moins avant la date de ladite manifestation, avec une précision sur l'itinéraire choisi. Comme en matière de réunion, l'autorité délivre immédiatement récépissé après réception de la déclaration. Toutefois, s'il estime que la manifestation projetée est de nature à troubler gravement l'ordre public, il peut, le cas échéant lui assigner un autre lieu, un autre itinéraire ou simplement interdire par arrêté, qu'il notifie immédiatement au signataire de la déclaration au domicile élu. Les voies de recours légaux sont ouvertes à celui-ci en cas de contestation de la décision.

Henri Bomba

« Nul n'est censé ignorer la loi », dit-on très souvent. Au Cameroun, la loi n°90/055 du 19 décembre 1990 précise le régime juridique des libertés de réunions et de manifestations publiques.

Des réunions publiques. Elles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Sauf autorisation spéciale, les réunions sur voie publique sont interdites. Et la déclaration est faite auprès du sous-préfet sur le territoire duquel la réunion est prévue trois jours au moins avant sa tenue. Elle indique les noms, prénoms et domicile des organisateurs, le but de la réunion, le lieu, la date et l'heure de sa tenue, et doit être signée par l'un d'eux. Le sous-préfet qui reçoit la déclaration délivre immédiatement le récépissé. Toute réunion publique, indique la loi, doit avoir un bureau composé d'au moins trois personnes chargées de maintenir l'ordre, d'empêcher toute infraction aux lois, d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou de nature à inciter à la commission d'actes qualifiés. Toutefois, en cas de débordement, le représentant de l'autorité administrative peut y mettre fin.

Des manifestations publiques. La loi indique que tous les cortèges, défilés, marches et rassemblements de personnes et, d'une manière générale, toutes les manifestations sur la voie publique, sont soumis à l'obligation de déclaration préalable. Seules les sorties sur la voie publique conformes aux traditions et usages locaux ou religieux, dérogent à l'obligation indiquée précédemment. La déclaration est faite à la sous-préfecture où la manifestation doit avoir lieu, sept jours au moins avant la date de ladite manifestation. Elle indique les noms, prénoms et domicile des organisateurs, le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement et, s'il y a lieu, l'itinéraire choisi, et est signée par l'un d'eux faisant élection de domicile au chef-lieu ou de l'arrondissement. Le sous-préfet qui reçoit la déclaration en délivre immédiatement récépissé. Toutefois, précise la loi, si l'autorité administrative estime que la manifestation projetée est de nature à troubler gravement l'ordre public, il peut, le cas échéant : lui assigner un autre lieu ou



un autre itinéraire ; interdire par arrêté qu'il notifie immédiatement au signataire de la déclaration au domicile élu. En cas d'interdiction de la manifestation, l'organisateur peut, par simple requête, saisir le président du tribunal de grande instance

compétent qui statue par ordonnance dans un délai de 8 jours de sa saisine, les parties entendues en chambre du conseil. Cette ordonnance, apprend-on, est susceptible de recours dans les conditions de droit commun. Au regard de la pratique qui

en découle, l'on peut affirmer que la liberté de manifestation et de réunion au Cameroun est désormais une réalité concrète qui reste néanmoins toujours sous contrôle administratif et judiciaire, dans le but de préserver l'ordre public et les bonnes mœurs.

Les alternatives de l'opposition

Ces formations politiques ne restent pas souvent les bras croisés lorsque leurs manifestations publiques sont interdites à tort ou à raison. Ils contournent cet obstacle en mettant sur pied quelques initiatives.

Carole Oyono
(stagiaire)

De prime abord, le parti peut passer par le dialogue, comme c'était déjà le cas en avril 2016 avec Maurice Kamto, président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc). En effet, celui-ci ayant subi une interdiction de manifestation publique par l'autorité administrative locale dans la ville de Bertoua, a trouvé opportun de rencontrer le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation (Minatd). Une rencontre, pour se plaindre des agissements discriminatoires des sous-préfets à l'endroit des meetings de sa formation politique. L'époque là semble révolue, l'homme ayant dorénavant opté pour le passage en force comme d'autres partis, afin de signifier leur mécontentement. Une aventure qui se termine alors très souvent par des interpellations et des détentions. L'on se souvient ainsi du cas d'Edith Kah Walla, à la tête du Cameroon people's party (Cpp), interpellée et gardée pendant des heures à la police judiciaire de Yaoundé, pour avoir distribué des tracts afin de pousser les citoyens à observer un «vendredi noir»,



pour protester contre une éventuelle révision de la constitution en 2016. Dans le même sillage, un contre appel initié la même année par le président de la circonscription électorale du Social democratic front (Sdf) de Yaoundé IV avait rencontré la répression de l'autorité administrative. Une initiative destinée à contrecarrer les appels des militants du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) à leur président national (Paul Biya, Ndl), afin que celui-ci se représente à la prochaine élection présidentielle. Certains leaders et militants de l'opposition procèdent aussi souvent par une désinformation sur les chaînes médiatiques et les réseaux

sociaux, au lieu de réclamer le rétablissement de leurs droits par voie légale. Tel est le sens de l'annonce faite l'an dernier par la coalition Mrc, Cpp, Upc, au lendemain d'une descente de la police au siège du Mrc à Yaoundé, où ils s'apprétaient à tenir une conférence de presse. Un appel à la résistance démocratique républicaine, dans lequel ces partis d'opposition demandaient à la population de se préparer pour une grande mobilisation massive et non-violente pour protester contre la livraison inefficace des services de bases (santé, électricité, eau...). Tout comme ils incitaient les citoyens par la même voie, à des actions de désobéissance civile.

La mauvaise foi des organisateurs

L'administration reproche très souvent aux formations de l'opposition de modifier l'objet des manifestations projetées.

Yves Marc Kamdoum

Le 19 octobre 2017, Jean-Marie Tchakui Noundie avait décidé, d'interdire le meeting que le Sdf avait prévu le 21 octobre suivant, pour exprimer sa solidarité aux populations anglophones. Cet administrateur civil principal Hors Echelle mettait en garde contre tout contrevenant à cette interdiction. Selon M. Tchakui Noundie, « la mauvaise foi des organisateurs de cette manifestation est établie ». La chef de terre note ainsi que la modification de l'objet déclaré de la manifestation est de nature à troubler l'ordre public. Il craignait ainsi qu'elle puisse comporter de sérieuses menaces à la sécurité des personnes et des biens. Pour comprendre la décision du sous-préfet, il faut jeter un coup d'œil sur tout son argumentaire. L'objet de la manifestation sur le récépissé de déclaration était



d'exprimer la solidarité aux populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Pour le sous-préfet, la manifestation publique était de plus en plus annoncée comme un cadre de revendication intempestive, d'appel à la haine, à la violence, à la révolte et à l'insurrection.

L'autorité administrative relève, en outre, que les organisateurs affirmaient vouloir dénoncer « de prétendus massacres perpétrés à grande échelle » et « une prétendue militarisation et des déportations massives de populations ». Dans la foulée,

plusieurs acteurs et organisations politiques avaient également annoncé leur participation à cette manifestation publique. En analysant leur communication, le sous-préfet a dû observer ainsi comme une volonté de mener des actions de provocation. Il évoque aussi l'intention de lancer des mots d'ordre sans aucun rapport avec le but initial de cette manifestation publique. M. Tchakui Noundie soutient que son analyse de la situation repose sur les messages tendancieux lus dans les réseaux sociaux, des tracts mis en circulation et des messages repris par certains journaux. Le représentant de l'État croit ainsi avoir pris ses responsabilités. En toute légalité.

Mais en réalité, le feuilleton a commencé, trois semaines auparavant. Le ministre d'Etat Laurent Easo, chef de la délégation permanente du Rdpc, avait annoncé un meeting (suivi d'une marche) le 1er octobre à Douala, dans la région du Littoral. La manifestation publique faisait suite à un appel du comité central du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc). Il était question de mobiliser l'opinion pour l'unité nationale, 66 ans après la réunification. Le député Sdf Jean Michel Nintcheu prendra par la suite l'opinion à témoin pour observer la tenue d'une manifestation publique alors que d'autres sont interdites. Sur ces entrefaites, a-t-on appris, il obtiendra aisément d'organiser la sienne le 21 octobre. Sauf qu'entre temps, son discours a changé devant progressive radical, ce qui évidemment ne lui permettra pas d'exercer cette liberté publique.

De la volonté malgré les réticences

La délivrance des autorisations de manifestations publiques à certains citoyens reste sujette à des appréhensions de l'autorité administrative. Tout le monde est appelé à exprimer son opinion sur l'ensemble du territoire à la seule condition, de respecter la loi n°90/055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et de manifestations publiques au Cameroun. Cependant, les autorités administratives, sous le fondement de menaces de trouble à l'ordre, peuvent à tout moment surseoir une autorisation délivrée au préalable. Certains citoyens réunis ou en individuel, font face à beaucoup d'obstacles lorsqu'ils veulent faire entendre leurs voix. On pense par exemple à l'interdiction de la 9^e édition du Club pô qui voulait tenir son « Café politique », plateforme d'échanges sur l'actualité sociopolitique et économique au Cameroun. Au cours de cette rencontre, les hommes de médias du volet politique devaient rencontrer le Dr Christopher Fomunyoh, directeur Afrique du National Democratic Institute for affairs (Ndi) aux États-Unis, devait élaborer sur des questions liées entre autres au climat social dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la lutte contre Boko Haram, les prochaines élections, la Can et les relations Cameroun-Fond monétaire international (Fmi). Cette concertation n'a pas eu lieu à la grande surprise des membres de ce club. Le motif à eux servi par le sous-préfet de Yaoundé 1^{er} était « menaces de trouble à l'ordre public. » Il y avait également, la manifestation des partis politiques sous la houlette de Jean Michel Nintcheu président régional du Social democratic front (Sdf) antenne régionale de Douala. Après avoir délivré l'autorisation de manifestation le sous-préfet de Douala 3^e s'était rebiffé en interdisant la marche qui avait pour objectif selon les initiateurs, de soutenir les compatriotes en crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Malgré tout, Jean Michel Nintcheu et ses partisans avaient contourné les forces de maintien de l'ordre pour aboutir à leur faim.

Ambroise Médard Manga

Le prétexte du hold-up électoral

Le président du Mrc a appelé à l'intensification de manifestations publiques dans plusieurs localités du pays, mais également dans la diaspora.

Cédric Mbida

Depuis l'annonce des résultats de la présidentielle, fin octobre, plusieurs manifestations non autorisées ont été organisées par le Mrc contre ce qu'il qualifie de « hold-up électoral ». Selon les résultats du Conseil constitutionnel, Maurice Kamto, avocat, ancien ministre de la Justice est arrivé deuxième (14,23 % des suffrages) derrière Paul Biya, réélu pour un septième mandat consécutif avec 71,2 % des voix. Par contre, pour le malheureux candidat du Mrc, « cette élection a permis de vous apporter des preuves irréfutables qu'un seul individu, M. Biya Paul, a mobilisé toutes les ressources publiques – financières, administratives, matérielles, institutionnelles et sécuritaires – pour perpétuer sa réélection. Ce n'est ni plus ni moins que de la corruption, une atteinte à la fortune publique et de l'abus du pouvoir qui ont conduit à un Hold-up électoral. Dans ces conditions, nous devons être clairs sur notre détermination ici réaffirmée une fois de plus à tout mettre en œuvre afin que les élections dans notre pays se tiennent, enfin, après une réforme consensuelle de notre système électoral, garantissant un choix transparent et crédible de



dirigeants à tous les niveaux» dira-t-il dans son discours le 31 décembre 2018. Et d'ajouter : « La deuxième phase du Plan national de Résistance est en cours. Elle prévoit le dépôt, les 6 et 22 de chaque mois sur l'étendue du territoire national des déclarations de manifestations publiques auprès des sous-préfectures ayant pour objet "Non au hold-up électoral" et l'organisation d'une journée citoyenne où des sujets d'intérêt national sont abordés. Dans la diaspora, cette phase de la résistance correspond à l'intensification de manifestations publiques dans les pays de résidence, pour sensibiliser sur le hold-up électoral perpétré par M. Biya et ses obligés du Conseil Constitutionnel. J'invite tous ceux qui sont chargés du

déploiement de toutes ces opérations tant au niveau national que dans la diaspora, à redoubler d'ardeur et à veiller à remplir, chacun en ce qui le concerne, ses missions avec dévouement et patriotisme. » Résultat des courses, en dépit de leur interdiction dans plusieurs villes du Cameroun, le Mrc s'est entêté à organiser des manifestations dites « marches blanches ». Ce, en violation des lois de la République. Si des velléités de troubles à l'ordre public et de bravades à l'encontre des institutions républicaines ont été enregistrées et endiguées aussitôt dans les villes de Mbouda, Bafoussam, Yaoundé et Douala, tel n'a malheureusement pas été le cas à l'étranger, où certains Camerounais ont adhéré à cette initiative.

VULGARISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Armand Claude Abanda signe un partenariat avec une société israélienne

Le Représentant résident de l'Iai-Cameroun a paraphé, hier dimanche à Yaoundé, une convention avec Blue Power group, en vue d'améliorer l'accès à l'électricité au Cameroun.

Joseph Makon et Annette Mindjié (Stagiaires)

Faire du Cameroun, le pôle moteur des énergies renouvelables dans la sous-région, vulgariser l'usage de ces énergies sur l'ensemble du territoire et améliorer l'accès à l'électricité, sont les trois motivations parmi tant d'autres qui ont amené Armand Claude Abanda, Représentant résident de l'Institut africain de l'informatique pour le Cameroun (Iai) a signé un partenariat avec Blue Power group, une entreprise israélienne spécialisée dans le domaine. Les documents ont été paraphés au pavillon de l'Israël sis au village du Salon internationale de la petite et moyenne entreprise et du partenariat (Promote) 2019 à Yaoundé. Une convention qui vise à faciliter la formation des Camerounais dans le cadre de l'opération «Un million de jeunes, d'enfants et de femmes formés à l'outil informatique à l'horizon 2035 (Mijef 2035)», parrainée par Chantal Biya, Première dame du Cameroun.

La cérémonie animée par la fanfare des étudiants de l'Iai-Cameroun a connu la présence de l'ambassadeur adjoint de l'État hébreu au Cameroun, Simon Seroussi. Occasion pour les deux partenaires, de revenir sur le bien-fondé de leur collaboration dans le domaine des énergies renouvelables. «Dans le domaine économique, c'est extrêmement important pour nous comme vous (la presse Ndlr) le constatez, nous beaucoup investi dans ce secteur. Nous avons fait venir des sociétés avec des technologies extrêmement pointues dans différents domaines. Pour nous, un accord comme celui-là ne fait



Echange de documents entre le Représentant résident de l'Iai-Cameroun et le Représentant du Blue Power

que confirmer le renouveau de la présence économique israélienne en Afrique. C'est quelque chose de très important et positif pour le Cameroun et Israël. Au niveau de l'ambassade, on soutient ces initiatives et on est très heureux de la signature de cette convention», se réjouit le représentant de Son Excellence Ran Gidor.

Approvisionnement. Si pour Simon Seroussi, ledit accord ne fait que confirmer la présence d'Israël au Cameroun, Armand Claude Abanda, voit en ce partenariat une solution aux insuffisances en termes d'approvisionnement en électricité à base des sources d'énergie renouvelable et à une meilleure vulgarisation des

technologies de l'information et de la communication (Tic). «Nous nous sommes rendu compte que chaque fois que nous partons former les femmes dans les villages, on a des problèmes d'électricité. On est souvent obligé d'apporter avec nous des groupes électrogènes. Toute chose encombrante et coûteuse parce qu'il faut mettre du gas-oil. Maintenant, avec ces énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, nous allons pouvoir trouver des solutions à une meilleure vulgarisation des Tic dans nos villages et sur l'ensemble du territoire national», rassure-t-il.

En effet, La société israélienne dont il est question ici va apporter son expertise en formant la main d'œuvre locale à l'utilisation et à

la maintenance du matériel d'électrification. Le but de ce nouveau partenariat est de pallier les problèmes de délestages et d'alléger le coût élevé des factures électriques. Blue Power ne pouvant pas coopérer avec une école de formation (Iai), le patron de l'Iai-Cameroun a créé une société qui va permettre le décollage effectif des projets. Il annonce par ailleurs que dans le cadre de la décentralisation, les communes vont en bénéficier. Ce projet, à en croire le président du Conseil d'administration de l'Iftic-Sup, est une inspiration du discours du chef de l'Etat à la nation le 31 décembre 2018, où il interpellait les jeunes de s'intéresser à l'économie numérique.



FORUM ECONOMIQUE DE KRIBI

La 1ère édition annoncée du 30 au 31 mai

Sous la houlette du promoteur Germain Salla, fondateur de l'Institut des matières premières de Douala, le rendez-vous vise une meilleure mise en valeur des compétences locales dans un objectif de développement durable

Carole Oyono
(stagiaire)

Prendront part à cet événement qui se produira désormais une fois par an ou de manière périodique : les chercheurs, les décideurs politiques, les partenaires au développement, les jeunes, les entrepreneurs, la société civile, les enseignants, entre autres. Sous le thème «L'impact du port dans le développement socio-économique de Kribi et de ses environs», le Forum économique de Kribi (Fek) aura pour menu des activités : des espaces d'informations en direction de divers partenaires ; des visites guidées des principaux sites, projets, ouvrages et autres installations de Kribi et de ses environs ; des conférences-débats en sessions plénières autour des thèmes précis, entre autres. En clair, d'après les organisateurs de l'événement, il est question d'instaurer un cadre de discussions et d'échanges entre acteurs économiques, afin d'impliquer d'avantage tous les groupes socio-économiques au



Germain Salla, fondateur de l'Institut des matières premières de Douala

développement de la région. D'après les explications de Germain Salla, données à l'Agence digitale d'informations africaines, les finalités sont de plusieurs ordres. De prime abord, il s'agit d'affermir le développement local par l'implication de plus en plus grande des citoyens ; puisqu'il est urgent au regard de nombreux travaux à venir dans la région, de mettre en

valeur le dynamisme des pôles locaux de compétence ; et surtout susciter des vocations auprès des jeunes scolarisés et non scolarisés. Dans le même sillage, il est visé la création des synergies entre entreprises, en vue de favoriser les contacts et permettre à chacun de compléter son réseau, apprend-on. En effet, Kribi, ville balnéaire dont l'activité principale était

le tourisme, deviendra dans les années à venir une ville industrielle. Ce sera grâce à la mise sur pied de divers projets, parmi lesquels : la construction du complexe industrialo-portuaire qui a déjà démarré avec la création du Port autonome de Kribi, l'exploitation d'Hévecam et de la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm), l'activité foncière et celle immobilière qui y sont menées, l'ouverture de la centrale à gaz de Mpolongwe, etc. La conséquence directe est donc qu'il y aura un flux important de populations dont le point de convergence sera Kribi, suite aux retombées des nouvelles entreprises nationales ou étrangères qui vont s'y implanter, générant ainsi une activité économique intense. Suite à tous ces bouleversements, il est alors judicieux de créer un cadre d'échanges, où les actions des uns et des autres seront mieux canalisées vers un idéal convergent, à savoir le développement économique et social harmonieux de Kribi et de ses environs.

Brèves

CONVENTION SUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE

26 municipalités déjà à jour au Cameroun

Sur les 50 qui ont donné leur accord de principe à la Convention des maires de l'Afrique subsaharienne initiée en 2015, seul ce quota a déjà délibéré via les conseils municipaux. La révélation vient d'un atelier national y relatif, qui s'est tenu du 13 au 15 février 2019 à Yaoundé, sous la houlette de l'Onu-habitat et de l'Union européenne. Un rendez-vous qui permet de plancher sur les défis énergétiques auxquels les municipalités d'Afrique subsaharienne font face. Les objectifs étaient de sensibiliser les maires aux changements climatiques et d'accès à l'énergie. Pendant cette concertation, ont été portés à l'ordre du jour, l'importance des thématiques pour l'explosion positive du développement local, ainsi que la densification du partenariat, et l'urgence de mise en forme du cadre normatif en faveur de la transformation des villes africaines. Des cas pratiques de mise en œuvre des projets relatifs à la convention ont été exposés par des villes pilotes, sur le Projet d'appui à l'amélioration de la participation citoyenne. L'occasion était ainsi pour les maires de donner leurs expériences au sein de leurs communes, en matière des effets des changements climatiques et des difficultés relatives à l'accès à l'énergie. C'était par exemple le cas des mairies de Bikok (région du Centre), de Garoua 2è (région du Nord), Dschang (région de l'Ouest), de Doumé (région de l'Est), entre autres. Dans le même sillage, la campagne «villes intelligentes» a été ouverte, avec un focus sur la réduction des déchets en milieu urbain, la formation pour fabrication de kits solaires. Aussi, des femmes ont été formées à la fabrication des lampadaires et foyers écologiques.

C.O

PRODUCTION DURABLE D'HUILE DE PALME

Le Cameroun encore à la traîne

Selon les chiffres rendus publics le 31 décembre 2018, par le groupe de certification Roundtable on sustainable palm oil (Rspo), le pays évolue en marge du respect des normes y relatives.

C. O

«...l'expansion du palmier à huile implique généralement la déforestation et une menace pour la biodiversité», c'est en ces termes que Rosemary Ostfeld, chercheure au département d'économie foncière à l'université de Cambridge (en Angleterre), a expliqué dans une interview accordée au confrère Scidev, la causalité de la plantation de cet oléagineux en Afrique subsaharienne. Une assertion qui demeure la réalité des pays dans lesquels le palmier à huile constitue une culture de rente, et particulièrement au Cameroun qui, selon le diagramme d'indice Mundi, il est produit 250 milliers de tonnes à l'échelle du classement africain. Du côté de la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm) par exemple, la société n'a encore obtenu de certification Rspo sur aucune des six plantations qu'elle exploite dans le pays, apprend-on. Cependant, a affirmé Joseph Mengue Mendouga, secrétaire général de ladite entreprise, celle-ci a déployé des efforts considérables en 2017 pour sa démarche de certification. Pour ce



faire, des engagements on été pris pour éliminer la déforestation dans toutes ses opérations, gérer les déchets et réduire la pollution sous toutes ses formes, etc. Ceci étant, suite à cette menace potentielle, il est urgent que les plantations de palmiers à huile soient cultivées de manière durable, conformément aux normes ou certification Roundtable on sustainable palm oil (Rspo). Cette dernière, qui a

été créée en 2004 par le Fonds mondial pour la nature (Wwf), et qui reste très peu appliquée au Cameroun en particulier et en Afrique en général. Celle-ci en effet, permet d'attester de la production d'huile de palme durable, c'est-à-dire économiquement viable, écologiquement appropriée et socialement bénéfique. En des termes plus explicites, la certification Rspo garantit une

production d'huile de palme dans le respect de la nature, des lois et des communautés. Une option qui permet de mettre à nu la traçabilité de ce produit de la plantation jusqu'au consommateur. Selon la révision de novembre 2018, les critères de la certification Rspo consistent en : la protection et la conservation de l'environnement, le respect des communautés et des droits humains, un comportement éthique, l'efficacité, l'optimisation de la productivité, le soutien à l'inclusion des petits producteurs, le respect des droits et des conditions des travailleurs, entre autres critères. À en croire des chercheurs britanniques, dans une étude publiée dans la revue Environmental research letters, il faut une révision des politiques publiques pour accélérer l'adoption de la donne dans les pays africains où l'huile de palme fait l'objet d'une exploitation commerciale. Selon eux, des informations complètes doivent être publiées sur la chaîne logistique, les fournisseurs, en vue de décourager toute pratique non durable en la matière.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

L'Afrique centrale pour la mécanisation

BARRAGE BINI À WARAK

Bientôt la reprise des travaux

L'annonce a été faite par le Minee, Gaston Eloundou Essomba, lors de sa descente sur le chantier, à Bini, dans la région de l'Adamaoua, mercredi dernier. Suite au départ de 75% des effectifs sur le chantier de construction dudit barrage, le ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee), Gaston Eloundou Essomba, accompagné de celui du Travail et de la Sécurité sociale (Mintss), Grégoire Owona, ont effectué une descente sur le terrain, mercredi 13 février, en vue de rassurer tant les populations, que les responsables du projet. L'on a appris du Minee, Gaston Eloundou Essomba, que le projet a déjà été préfinancé à hauteur de 20 milliards Fcfa par le partenaire Chinois Sinohydro. La première phase étant achevée, le gouvernement entend dans les prochains jours, décaisser 4 milliards Fcfa, pour que les travaux soient relancés. À noter que 9 milliards Fcfa sur les 13 attendus, ont déjà été libérés par l'État du Cameroun. Ce montant a participé à la réalisation de la première phase du projet. Il s'agit entre autre de l'ouverture de la route et de la construction de la chaussée, de la construction de la base-vie, des bureaux et des logements, soit 24 bâtiments au total, révèle le journal à capitaux publics, Cameroon tribune. Par ailleurs, les 145 engins affectés aux travaux sont déjà présents sur le chantier. Une fois les fonds de l'État camerounais débloqués, le partenaire chinois devra à son tour fournir une première tranche de 34 milliards Fcfa, afin de permettre l'accélération des travaux sur le terrain. Par ailleurs, le ministre en charge des questions de Travail, Grégoire Owona, a rassuré que dès la reprise du projet, les employés licenciés seront prioritaires lors du recrutement. La date d'achèvement du barrage étant fixée entre 2021 et 2022, apprend-on.

R.L.E

Réunis à Brazza du 12 au 14 février autour de la Bad et du Bit, les 400 experts de la sous-région ont également été unanimes pour l'atteinte de cet objectif

Rosine Laure Elong
(stagiaire)

En travaux du 12 au 14 février à Brazzaville, capitale du Congo, les 400 experts, venus des pays d'Afrique centrale, se sont accordés sur les mécanismes à mettre en place pour booster le secteur agricole, et développer les économies de la sous-région. Ce forum, organisé par la Banque africaine de développement (Bad) et le Bureau international du travail (Bit) avait pour thème central : «Dégager le potentiel des économies rurales grâce à l'investissement dans le développement des compétences et l'employabilité dans le secteur de l'agriculture en Afrique centrale». Les participants au forum de Brazzaville se sont engagés à mettre rapidement en œuvre des programmes et projets visant à aider les États de la sous-région à booster leur production agricole, notamment dans les zones rurales, et à créer des emplois décents. De ce fait, c'est à l'unanimité que les 400 experts ont reconnu l'urgence de la mécanisation



de leur agriculture, afin d'améliorer les pratiques et d'accroître la productivité. Au-delà de la participation de la machine, il sera alors question pour les différents gouvernements, de mettre un accent sur la formation, en vue d'aider les producteurs à mieux maîtriser les techniques modernes d'agriculture, les circuits de production, de stockage, de transport et d'accès au marché. Il y a lieu

de penser à transformer les zones rurales en zone de développement économique, grâce à des projets dont l'objectif est l'amélioration du rendement des paysans, suggèrent les participants.

Perspectives. Des propositions ont été faites par les différentes délégations, tant à l'endroit de leur gouvernement, que des personnalités présentes.

APPROCHE GENRE

Plus de pouvoir aux femmes à la Smid

3 directions sur les 4 que compte l'entreprise seront occupées par la gent féminine, aux termes d'une décision du conseil d'administration.

C. O

(stagiaire)

La Société métropolitaine d'investissement de Douala (Smid) a tenu la deuxième session de son conseil d'administration, ce mercredi 13 février à Douala, capitale économique du pays. C'était en présence du délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, Fritz Ntone Ntone, initiateur du projet Smid. L'un des points à l'ordre du jour portait sur le recrutement de quatre hauts responsables de l'entreprise : le directeur général ; le directeur de la promotion, du marketing et des relations publiques ; le directeur d'exploitation et de la production, et le directeur administratif et financier. Au final, sur les 1 872 dossiers de candidature aux postes, trois femmes ont été retenues pour occuper 3 postes de direction sur les quatre à pourvoir. Seul le poste de directeur administratif et financier a



été attribué à un homme, apprend-on. Pour mémoire, la Société métropolitaine d'investissement de Douala a été initiée par le délégué du gouvernement de la communauté urbaine de Douala, Fritz Ntone Ntone. Cette structure a été créée pour l'implémentation du

Plan directeur d'urbanisation de la ville économique adopté en 2015, apprend-on du confrère Investir au Cameroun. Avec un capital social estimé à 10 milliards Fcfa, la Smid sera contrôlée à 33% par les organismes étatiques telles les collectivités territoriales décentralisées et les

entreprises publiques ou parapubliques. Les 67% restant du capital sont détenus par les opérateurs privés à raison de 20% pour les personnes morales et à 47% pour les personnes physiques. Ce qui, selon le délégué du gouvernement, favorisera l'investissement des habitants engagés dans les tontines, associations et autres réunions informelles. La même source révèle que la Smid entend lever un volume global d'investissements de 1 400 milliards Fcfa pour la mise sur pied de plusieurs infrastructures, à l'instar de la gare routière multimodale de Bonabéri (1,9 milliard Fcfa, la forêt urbaine située dans la vallée de la Besséké (2,29 milliards Fcfa), ainsi que le parc des expositions de la ville (8,5 milliards Fcfa), pour ne citer que ceux-là. Il faut dire que la nouvelle équipe en poste à du pain sur la planche.

JUDO

La saison a débuté

La cérémonie de lancement a eu lieu le 16 février à Edéa, en présence du président de la fédération, Alain Christian Dihang.

Destin Mballa

Au moins 180 athlètes d'une vingtaine de clubs venant de sept régions du pays ont pris part samedi au lancement de la nouvelle saison de judo. La cérémonie qui s'est déroulée au gymnase du Lycée classique d'Edéa a débuté par des compétitions individuelles. Ces combats se sont déroulés du 16 au 17 février. Ils ont opposé chez les dames, les catégories seniors et juniors. Chez les messieurs également, juniors et seniors se sont affrontés tour à tour sur le tatami. En dehors des combats, les arbitres et commissaires sportifs ont pris part à un séminaire de renforcement de leurs capacités. Au cours de cette formation, ils se sont imprégnés des nouvelles règles d'arbitrage établies par la Fédération internationale de judo en janvier. Mais il faut souligner que la



saison était également consacrée aux défunts du judo. Ils ont reçu, à titre posthume et honorifique, des ceintures noires accompagnées de grades allant de la 2e à la 6e dan pour les services rendus à la fédération et à la

Nation. S'agissant de la nouvelle saison, le président de la (Fecajudo) a dévoilé les défis à relever. L'objectif majeur est la qualification des judokas camerounais aux Olympiques de Tokyo 2020. À cet effet, le

Cameroun entend occuper au moins le 18e rang mondial tant chez les dames que chez les messieurs. Mais en attendant les jeux olympiques, la Fecajudo envisage maintenir la pression sur ses athlètes pour les préparer aux compétitions qui pointent à l'horizon. Il s'agit notamment du grand prix de Marrakech au mois de mars, des championnats d'Afrique senior en Avril Afrique du Sud. Mais aussi des championnats du monde senior à Tokyo en Août, sans oublier les African open de Yaoundé et Dakar prévus au mois de novembre prochain. Rappelons qu'en Afrique, le Cameroun occupe le 6e rang selon le classement 2018. A l'échelle mondiale, 89e. Au classement Olympique, le pays de Paul Biya vient à la 89e position avec zéro médaille aux derniers jeux de Rio en 2016.

PRÉPARATIFS DE LA CAN 2019

Clarence Seedorf et Patrick Kluivert occupés ailleurs

Pendant que le coach et son adjoint sont en phase avec la Ligue des champions européenne, leurs collègues des sélections africaines cherchent, s'informent, entrent en contact avec les joueurs pour avoir la meilleure équipe lors de cette compétition.

Mamie Tinguetin (stagiaire)

Pendant que le coach et son adjoint sont en phase avec la Ligue des champions européenne, leurs collègues des sélections africaines cherchent, s'informent, entrent en contact avec les joueurs pour avoir la meilleure équipe lors de cette compétition.

Le 22 mars prochain, le Cameroun disputera la dernière journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can) Égypte 2019 à Yaoundé, face à l'équipe des Comores. S'il obtient son ticket, l'équipe prendra part dans les trois mois qui suivent à la plus prestigieuse compétition continentale de football. L'entraîneur Clarence Seedorf et son adjoint Patrick Kluivert ne semblent pas se préoccuper du sort du Cameroun lors de ces échéances. Pourtant, l'objectif premier qui leur avait été assigné à leur arrivée, à la tête de cette équipe en août, était la refondation de l'équipe nationale senior et une bonne préparation de la Can 2019. Depuis maintenant 6 mois, les deux Néerlandais ont été vus uniquement dans le cadre des 5 rencontres qu'ils ont disputées à ce poste. Des regroupements qui durent moins d'une semaine avant le jour des rencontres. Pour la double confrontation du 12 et 16 octobre, face au Malawi, les Lions ont débuté la préparation le 8 octobre soient 4 jours avant le début de la 3e journée des



éliminatoires de la Can 2019. En 5 rencontres avec le Cameroun, l'équipe n'enregistre qu'une seule victoire (Cameroun 1-0 Malawi) deux matchs nuls face à des équipes moins avantageuses au classement (Cameroun 0-0 Mamawi, Cameroun 1-1 Comores) ; et deux défaites (Maroc 2-0 Cameroun, Brésil 2-0 Cameroun).

Le duo très actif en ce qui concerne les analyses, des jugements en Europe, a été aperçu, mercredi, lors des 8e de finale de la Ligue des champions, notamment pendant le match entre leur ancien club l'Ajax d'Amsterdam et le Real Madrid. Y étaient-ils pour le gardien André

Onana ? Aucun commentaire concernant la performance individuelle du joueur n'a été émis par l'un d'eux, mais des réactions sur la performance générale de l'équipe. L'appellation «sélectionneur» ne prend pas tout son sens avec l'ancien duo catalan quand il s'agit de l'équipe du Cameroun, pourtant les deux coaches, très effacés du milieu du football camerounais, ne manquent pas de faire appel à leurs expertises Europe. Patrick Kluivert en l'occurrence s'est montré très favorable au transfert de Frenkie de Jong au Barça en référence aux compétences du joueur. Suggérant également au club

catalan Marcus Rashford de Manchester United, lors du dernier Mercato. «Je ne vois pas beaucoup d'autres joueurs qui pourraient jouer à Barcelone, peut être Aubameyang à la rigueur».

Les grandes équipes préparent déjà leur Can. Le sélectionneur des Super Eagles du Nigeria, Gernot Rohr, s'est rendu à la Can U-20 au Niger qui s'est achevée hier, pour suivre les rencontres de l'équipe junior, en vue de sélectionner un nouveau gardien et d'autres talents dignes de figurer sur les feuilles de match de la prochaine Can. «J'ai vu des joueurs talentueux. Certains seront invités dans le camp des Super Eagles», a-t-il déclaré hier après avoir rendu une liste de 8 noms de joueurs qui seront testés lors de la dernière journée des éliminatoires. Du côté de l'Algérie, le sélectionneur Djamel Belmadi rassemble déjà ses meilleurs talents pour constituer sa liste pour la Can 2019. Ce dernier insiste depuis quelques jours auprès de Maxime Lopez (faisant partie des U23 français) pour prendre part à la grand-messe du football continental. Kamara Ibrahim de la Côte d'Ivoire se trouve, depuis quelques jours, en Europe, en vue de s'enquérir des nouvelles de ses poulains et voir en situation de jeu certains éléments susceptibles de renforcer son groupe.

Brèves

VOLLEYBALL

Les lionnes iront au mondial

Les filles du sélectionneur national de l'équipe de volley-ball du Cameroun, Jean René Akono, sont qualifiées pour la Coupe du monde au Japon. Cette prestigieuse compétition à laquelle prennent part les meilleures équipes au classement, aura lieu du 14 au 29 septembre à Tokyo au Japon. Le président de la Fédération Camerounaise de Volleyball, Serge Abouem, l'a annoncé le 12 février. Cette annonce est le résultat de la notification par la Fédération Internationale de Volleyball, des changements dans le mode de qualification à la Coupe du monde. L'on ne prendra désormais que les deux meilleurs pays par continent au Ranking mondial selon les performances. Le Cameroun (classé premier africain et 17e mondial) et le Kenya sont les heureux élus.

COURSE DE L'ESPOIR.

Une vingtaine de pays attendus

La 24ème édition de l'ascension du Mont Cameroun est prévue le 23 février prochain à Buea dans le Sud-ouest. Près de 500 athlètes issus d'une vingtaine de pays des différents continents notamment l'Afrique, l'Europe, l'Amérique, et l'Asie vont prendre part à cette compétition. Du point de vue de sa configuration, aucun changement n'a été enregistré par rapport aux cinq éditions passées. Seront sur la ligne de départ, les seniors dames et messieurs, ainsi que les juniors qui vont parcourir 42 kilomètres pour atteindre le sommet du Mont Cameroun.

SALAIRE D'ENTRAINEUR

Diego Simeone le mieux payé au monde

L'entraîneur de l'Atlético de Madrid, touchera le meilleur salaire de ce club. En effet, il a prolongé son séjour à la tête du club espagnol, le 14 février jusqu'en 2022. Son nouveau contrat, lui permettra de gagner un salaire astronomique de 24 millions d'euros par an, et fera de lui l'entraîneur le mieux payé du moment non seulement dans son club, mais aussi dans le monde entier. Ainsi, aucun entraîneur ne gagne plus que le sélectionneur argentin Diego Simeone. Guardiola par exemple touche 20 millions d'euros par an au banc de Manchester United.

ENERTIC

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TIC EN AFRIQUE CENTRALE

Partenaires Techniques

IFTIC-SUP



CONCOURS

Pour une formation accélérée de 100 techniciens en installation des équipements solaires

Date de concours : Samedi 16 Mars 2019



Date limite de dépôt des dossiers :
Mercredi 13 Mars 2019 à 12 h

PROGRAMME DE FORMATION SUPERVISÉ PAR NOTRE PARTENAIRE ISRAÏELIEN DE RENOMMÉE MONDIALE "BLEUPOWER"

- Production de l'énergie électrique et de l'énergie solaire ;
- Montage des équipements électriques ;
- Installation des kits solaires ;
- Maintenance des dispositifs solaires ;
- Module de formation MIJEF 2035 (Informatique, initiation à l'entrepreneuriat et à la citoyenneté).

Date début des cours : Lundi 18 Mars 2019

Conditions d'admission

L'admission se fait exclusivement par voie de concours.
Elle est ouverte à tout candidat titulaire du BEPC ou du CAP.

Dossier de candidature :

- 1)- Une demande manuscrite adressée au PCA de l'IFTIC-SUP;
- 2)- une copie certifiée conforme du BEPC ou du CAP ;
- 3)- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois;
- 4)- 04 photos d'identité (4X4) ;
- 5)- 5.000 CFA des frais de dossier.

A l'attention des collectivités territoriales décentralisées et des institutions privées et étatiques, une offre de formation est disponible pour les agents et cadres de ces institutions.

Contacts : Tél. : 677 924 889 / 699 539 324 / 674 531 333

B.P. 33 384 Yaoundé, Awaé-escalier Tél. : +237 243 01 32 33 / 677 924 889 / 699 539 324
Site web : www.iftic-sup.net e-mail : contact@iftic-sup.net